

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 décembre 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Autorisation de la commune de Quimper concernant la prise de participation par SemBreizh à l'augmentation de capital de BreizhEnergie à hauteur de 400 000 euros

BreizhEnergie est une société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables sur le territoire breton détenue à 64,29% par SemBreizh. Créée en 2011 et ayant fait l'objet d'un repositionnement stratégique en 2019, elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de SemBreizh.

Aujourd'hui, forte de ses 9 projets engagés ou réalisés dans les 4 départements bretons et d'un environnement favorable au développement de ses activités, BreizhEnergie entre dans une nouvelle phase de son développement, dont les participations sont les suivantes :

Nom société	Activité	Date de création	Stade avancement:Etudes- Construction- Exploitation	Montant du Capital social	Montant des capitaux propres Filiale au dernier exercice	% B.E au capital de la filiale
PARTICIPATIONS						
1-BEGAWATTS	Eolien citoyen	15/12/2012	EXPLOITATION	1 770 645	2 173 161	8,32%
2-BIOGAZ de BANNALEC	Méthanisation de Territoire	04/03/2015	ETUDES	141 000	373 173	1,79%
3-TRI NERZ'H	Etude-Dével.projet centrale hydroélectrique	03/04/2015	LIQUIDATION	1 000	- 19 711	30,00%
4-ENERFEES	Méthanisation de Territoire	11/12/2018	CONSTRUCTION	700 000	803 855	10,00%
5-LANDISET	Eolien citoyen	03/06/2019	ETUDES	9 413	392 920	4,14%
6-BIOGAZ MARCHES DE BRETAGNE	Méthanisation de Territoire	10/03/2020	CONSTRUCTION	100 000	220 021	7,80%
7-BREIZH TERRE DE SOLEIL	Grappes de sites Photovoltaïques	05/11/2020	ETUDES/CONSTRUC TION	5 000	3 486	40,00%
8-ENERGIES GLAZIK	Eolien citoyen	19/02/2021	ETUDES	67 800	181 588	24,93%
9-MOULINS ROSVEL	Eolien citoyen	27/04/2021	ETUDES	10 000		35,00%

Le comité Technique de BreizhEnergie du 4 octobre 2023 a arrêté le nouveau plan d'affaires (disponible en annexe).

La réalisation de son plan d'affaire suppose une augmentation de capital à hauteur de 1 871 400 € permettant d'atteindre un niveau de capitalisation de 4 871 400 €. Cette augmentation permettra de maintenir un rythme d'engagement élevé répondant aux défis actuels. En tant qu'associée de BreizhEnergie, SemBreizh pourrait participer à hauteur de 400 000 € à cette opération.

En outre, la nouvelle capitalisation prévue de BreizhEnergie permettra à SemBreizh de diminuer son taux de participation en dessous du seuil de 50 %. La société BreizhEnergie ne serait plus considérée comme une filiale de SemBreizh au sens de l'article L.233-1 du Code de Commerce.

La table prévisionnelle de capitalisation est la suivante :

Banque ou organisme	Capitalisation actuelle	en %	Participation annoncée	Nouvelle Capitalisation	en %
SemBreizh	1 928 700,00 €	64,29%	400 000,00 €	2 328 700,00 €	47,80%
Banque des Territoires	750 000,00 €	25,00%	750 000,00 €	1 500 000,00 €	30,79%
ARKEA	257 100,00 €	8,57%	171 400,00 €	428 500,00 €	8,80%
Crédit Coopératif	64 200,00 €	2,14%	0,00 €	64 200,00 €	1,32%
Crédit Agricole Bretagne Participations « CABREPAR »	0,00 €	0,00%	500 000,00 €	500 000,00 €	10,26%
Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	0,00 €	0,00%	50 000,00 €	50 000,00 €	1,03%
	3 000 000,00 €	100%	1 871 400,00 €	4 871 400,00 €	100%

Ce projet a été engagé après accord préalable, d'une part du Comité Technique de BreizhEnergie en date du 4 octobre 2023 et du Conseil d'Administration de Sembreizh, d'autre part, en date du 16 octobre 2023.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, cette participation de SemBreizh à l'augmentation de capital de BreizhEnergie doit être expressément autorisée par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales disposant d'un siège au conseil d'administration de la SEM et le Conseil d'administration de SemBreizh.

Le Conseil d'administration de SemBreizh en date du 16 octobre 2023 l'a autorisée à participer à l'augmentation de capital à hauteur de 400 000 € sous condition suspensive de l'approbation des collectivités territoriales ou groupements de collectivité représentées dans son Conseil d'administration, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Le capital social sera porté après augmentation à hauteur de 4 871 400 € dont SemBreizh détiendrait 47,80% des actions.

Par conséquent, la commune de Quimper, représentée au conseil d'administration de SemBreizh, est sollicitée pour donner son accord à la participation de SemBreizh à l'augmentation de capital de BreizhEnergie à hauteur de 400 000 €.

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 16 octobre 2023 autorisant SemBreizh à participer à l'augmentation de capital de la SAS BreizhEnergie à hauteur de 400 000 € ;

Vu le Plan d'affaires validé par le Comité Technique de BreizhEnergie en date du 4 octobre 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1524-5 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le projet de prise de participation pour un montant maximum de 400 000 € par SemBreizh, à l'augmentation de capital prévue de SAS BreizhEnergie ,

2 - d'autoriser madame la maire à accomplir les formalités rendues nécessaires par la présente délibération.